

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA
COMMUNE DE VAL-SONNETTE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE

Délibération n° 2026-15

En exercice 19

Présents 19

Pouvoirs 0

Date de la Convocation

16/03/2026

Date de l'affichage

16/03/2026

Objet de la délibération

Détermination nombre d'adjoints

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six,
et le vingt mars,
à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Présents : MONNET Brigitte, PICARD Vincent, NICOLET Audrey, BONNIER Jacques, MARCHAND Claudine, BLANCHOT Xavier, BAUDET Sophie, BENOIT Jérôme, CHAILLET Marie-Noëlle, DILIGENT Coralie, HAUBRUGE Christopher, LAINE Anthony, PACOU Isabelle, PELLICOLI Anthony, PULICE Morgane, ROCHET Jean-Louis, ROGER Denis, ROUCHE Irène, ROUSSE Emmanuelle

Absents :

Secrétaire de séance : DILIGENT Coralie

La Maire rappelle que conformément à l'article L. 2122-1 du Code général des collectivités territoriales, il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints ;

La Maire rappelle, par ailleurs, que conformément à l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil soit un total de 5 adjoints pour la commune de VAL-SONNETTE.

La maire propose la création de 4 postes d'adjoints.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DECIDE la création de 4 postes d'adjoints au maire de Val-Sonnette.

Fait et délibéré
A VAL-SONNETTE, le 20/03/2026
POUR EXTRAIT CONFORME,
La Maire, MONNET Brigitte

